



36 Bd de Stalingrad
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en
exercice : 64
Présents : 57
- Titulaires : 54
- Suppléants : 3
Procurations : 3
Votants : 60
Pour : 60

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Jacques Brel, à LALINDE, sous la Présidence de Monsieur Christian ESTOR.

Date de convocation : 16/02/2018

PRESENTS : CALES Michel, COUILLARD Jean-Philippe, DEGUILHEM Thierry, CAROT Annick, MORTEMOSQUE Dominique, BALSE Maryse, LANDAT Sébastien, DESMAISON Bruno, DELFOUR Paul-Mary, SELOSSE Jean-Marie, CHAVAL Jean-Marie, FEUILLET Patricia, MONTI Bruno, LAFAGE Jean-Louis, LABONNE Marie-France, ROUGIER Robert, BOURRIER Christian, VERGEZ Christine, ESTOR Christian, PONS Catherine, COUDERC Michel, DROUILLEAU Anne-Marie, LAMBERT Gilbert, BOULLET Jérôme, MAINTIGNEUX Marie-Christine, TESTUT Thierry, GOUIN Jean-Marc, OSTINET Christelle, GOUJON Annick, MONTEIL Jean-Claude, ETIENNE Bernard, PRETRE Jean-Pierre, CRESPO Christian, DANIEL José, DUPPI Fabrice, SEGALA Daniel, FABRE Nathalie, BONAL Pierre, ARMAND Marie-Thérèse, BOURLA Benoît, GRIMAL Daniel, MERILLOU Serge, MARTY Jean-Gabriel, CLAIN Karine, PÉRÉA Laurent, Philippe POUMEAUX, GONDONNEAU Philippe, WROBEL Yves, CANZIAN Jean, CHANSARD Gérard, HEYRAUD Jean-Pierre, LAVILLE Philippe, PISTORE Magalie, KUPCIC Roland, MARTIN Gérard, BRUNAT Jean-Marie, FRIGOUT Nathalie.

n° 2018 - 02 – 06-2

OBJET :

**Abandon de
l'élaboration du
Plan Local
d'Urbanisme
de la commune
de
COUZE ET SAINT
FRONT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-1 à L.163-10 et R.161-1 à R.163-9 et L.163-1 ;

Vu la loi « engagement national pour l'environnement » du 12/07/2010 ;

Vu la loi pour « un accès au logement et un urbanisme rénové » du 24/03/2014 ;

Vu l'avis favorable de la commune de COUZE ET SAINT FRONT ;

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire des conclusions de la réunion du 01/06/2017 réunissant les services de la Direction Départementale des Territoires, le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU et de Monsieur GONDONNEAU, vice-président en charge de l'aménagement du territoire.

Cette réunion a permis de lister les contraintes fortes qui pèsent sur le projet de PLU de la commune de COUZE ET SAINT FRONT. Les multiples évolutions législatives et réglementaires en la matière ainsi que les données et les études devenues obsolètes depuis juin 2012, fragilisent la procédure engagée.

Un travail très onéreux de réactualisation des données serait obligatoire pour pouvoir poursuivre l'élaboration du PLU.

Désormais, l'outil de planification le plus opérant pour l'aménagement du territoire est désormais le Plan local d'urbanisme intercommunal.

En conséquence, il est décidé d'abandonner l'élaboration du PLU de COUZE ET SAINT FRONT au profit de la démarche PLUI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'approuver l'abandon de l'élaboration du PLU de COUZE

AR PREFECTURE

Par conséquent :

024-200034833-20180227-2018_02_27_6_2-DE
Reçu le 28/02/2018

- La présente délibération sera soumise à Mme la Préfète.

- Conformément à l'article R.163-9, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de COUZE ET SAINT FRONT et au siège de la Communauté de communes pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 28 février 2018

Le Président,



Christian ESTOR



AR PREFECTURE

024-200034833-20180227-2018_02_27_6_2-DE
Regu le 28/02/2018